Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 33 (1953)
Heft: 6

Vorwort: En guise de préface
Autor: Durand-Réville, Luc

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

EN GUISE DE PRÉFACE

En me demandant de préfacer le numéro spécial de sa « Revue économique franco-suisse », consacré à l'Afrique occidentale française, la Chambre de commerce suisse en France me fait un redoutable honneur. Les études qui y figurent sont en effet l'œuvre de personnalités d'une compétence unanimement reconnue dans les questions qu'elles ont accepté de traiter, et je me sens fort peu qualifié pour les présenter au grand public qui, au demeurant, les connaît déjà fort bien. Aussi, me bornerai-je, dans l'introduction que l'on me demande, à rappeler brièvement ce qu'est l'Afrique occidentale française, à indiquer succinctement les résultats que la France y a déjà obtenus par son action civilisatrice, et à essayer de préciser le sens dans lequel il convient, à mon avis, d'orienter désormais nos efforts en vue d'améliorer et de parachever l'œuvre heureusement commencée.

Luc Durand-Réville

Sénateur du Gabon
Vice-président de la Commission de la France d'outre-mer au Conseil de la République
Membre de l'Académie des sciences coloniales

L'Afrique occidentale française est caractérisée surtout par l'immensité de son étendue — 4.758 kilomètres carrés, soit 8 fois la France — et par la faible densité de sa population, qui ne compte pas plus de 17 millions d'habitants. Cette disproportion entre la superficie du territoire et la faible importance de la population constituait, pour la mise en valeur du pays, un handicap d'autant plus lourd que cette population était surtout concentrée dans les régions les plus pauvres et les moins productrices de l'intérieur, tandis que les zones côtières, les plus riches naturellement, étaient presque dépourvues d'habitants. Et ceci explique les lenteurs relatives de l'évolution dans un pays dont les populations soumises au surplus à un climat particulièrement éprouvant, vivaient sous l'emprise de coutumes primitives et de préjugés barbares, dont il fallait d'abord les débarrasser avant de pouvoir songer à leur inculquer les vertus de l'effort créateur.

La France a tout de même réussi, dans ces conditions difficiles et en un temps moindre que la durée d'une vie d'homme, à réaliser en A. O. F. une œuvre remarquable. Elle a assuré aux populations locales la paix et la tranquillité ; elle les a soustraites aux exactions des féodaux cupides et barbares qui les pressuraient ; elle a mis fin aux famines endémiques qui les décimaient ; en répandant les principes modernes d'hygiène et en luttant contre la maladie, elle est parvenue à accroître sensiblement le chiffre de la population ; elle a développé l'instruction ; elle a accordé aux autochtones — avec une hâte généreuse qui ne pouvait pas ne pas comporter parfois quelque inconvénient — des droits politiques étendus. Dans le même temps, elle a travaillé à la mise en valeur des richesses naturelles du pays, elle a développé considérablement une production qui, naguère, ne parvenait même pas à assurer la subsistance des populations locales, et qui aujourd'hui alimente un important courant d'échanges avec l'extérieur ; elle a créé, pour évacuer cette production, des routes, des chemins de fer, des ports dont certains, comme Dakar, se classent parmi les plus actifs des ports français.

L'économie de l'A. O. F., présentée magistralement dans les pages qui suivent par M. le Gouverneur Rey, a été, jusqu'à la dernière guerre — ce qui était absolument normal s'agissant d'un pays neuf dont les débuts de mise en valeur sont relativement récents — surtout orientée vers la production et l'exportation de produits bruts. C'est la Conférence de Brazzaville qui, en 1944, a mis l'accent sur l'opportunité d'accentuer la modernisation de l'Afrique et de faire notamment une plus large place à la transformation, avant exportation, des produits du cru. C'est dans cet esprit qu'a été conçu le premier plan d'équipement qui, dans le domaine économique — je laisse ici de côté les réalisations d'ordre social — visait d'une part à développer l'infrastructure du pays pour remédier à ses insuffisances, d'autre part à promouvoir une certaine industrialisation de nos territoires africains. Des réalisations intéressantes ont ainsi vu le jour : le tracé des voies ferrées a été sensiblement amélioré ; de nouvelles routes modernes —

parfois un peu ambitieuses par leurs dimensions — ont été créées ; l'ouverture du port d'Abidjan et un meilleur équipement des divers ports existants ont permis une amélioration certaine dans les conditions du trafic maritime sur lesquelles les études de MM. Robert Lemaignen et Gabriel Duval apportent d'utiles précisions ; le transport aérien connaît un développement intense grâce à la multiplication et à l'amélioration des aérodromes de toutes classes. Dans le domaine de la production et de l'industrialisation, les réalisations semblent avoir été moins heureuses, sans doute parce qu'elles furent surtout le fait d'organismes étatiques ou para-étatiques, de sociétés d'État ou de sociétés d'économie mixte qui n'ont pas toujours tenu un compte suffisant de la rentabilité de leurs créations, comme auraient été contraintes de le faire des entreprises privées.

Il faut donc souhaiter que, dans la mise en œuvre du deuxième plan quadriennal d'équipement, qui met fort justement l'accent sur la nécessité d'intensifier la production agricole et la prospection minière — MM. Luc de Carbon et Georges Daumain consacrent à ces sujets dans le présent numéro d'intéressantes études — on fasse davantage appel au concours de l'initiative privée. Seule une exploitation plus intense des richesses de son sol et de son sous-sol peut, c'est certain, permettre à l'A. O. F. d'accroître sa productivité, de diminuer ses prix de revient parfois excessifs et de dominer la crise économique qu'elle traverse actuellement.

Pour cela l'A. O. F. aura évidemment besoin d'importants capitaux. Il est douteux que l'État français puisse annuellement consacrer à l'équipement et à la mise en valeur de nos territoires d'outre-mer des sommes plus considérables que celles qu'il a pu mettre à leur disposition au cours de ces dernières années. Les disponibilités de l'épargne française, singulièrement restreintes par les ruines accumulées par deux guerres successives et en grande partie absorbées par des tâches de reconstruction sont, de leur côté, insuffisantes pour fournir à l'A. O. F. tous les crédits d'investissements qui seront nécessaires dans les années à venir. C'est pourquoi la Fédération est prête à accueillir le concours des capitalistes étrangers qui accepteraient de s'associer à une mise en valeur susceptible en particulier de procurer à leurs propres pays les produits dont ils ont besoin pour leur consommation ou pour l'approvisionnement de leurs industries. L'étude de M. Georges Philippe donne à cet égard de précieuses indications sur le courant d'échanges qui pourrait se développer entre l'A. O. F. et la Suisse, et qui serait d'autant plus important que les capitaux helvétiques se seraient davantage intéressés au développement des productions de notre grande fédération africaine.

Il est certain que cette mise en valeur intensifiée de l'A. O. F. est subordonnée à la réalisation de certaines conditions, qu'il appartient aux autorités locales de promouvoir. Les nouvelles entreprises qui se créeront auront besoin de main-d'œuvre qualifiée : un effort tout particulier devra être fait dans le domaine de la formation professionnelle. Ces entreprises devront pouvoir disposer de force motrice à des tarifs acceptables : M Antoine expose les efforts qui ont déjà été réalisés dans le domaine de l'électrification ; ces efforts devront être poursuivis et accentués par l'équipement maximum des chutes naturelles, afin que les industries qui s'installeront puissent disposer de courant à un prix moins prohibitif que celui généralement pratiqué. Une fiscalité modérée et une intelligente politique de crédit devront tendre à encourager les inititiatives privées qui accepteraient de s'intéresser à la mise en valeur de l'A. O. F. M. Edwin Poilay, avec toute l'autorité qui s'attache à son nom et à ses hautes fonctions, définit le rôle de la banque en Afrique noire. Quant à la fiscalité, il appartient aux assemblées locales de s'efforcer d'en atténuer les rigueurs excessives ; déjà certains avantages fiscaux ont été consentis sous forme, par exemple, d'exemption quinquennale de l'impôt sur les B. I. C. au profit de certaines industries ou de réduction de droits de sortie sur les produits finis ou semi-finis. Cette politique d'allègement fiscal devra être poursuivie et accentuée dans toute la mesure compatible avec les nécessités de l'équilibre budgétaire, car elle est la seule qui puisse mettre l'A. O. F. en mesure de tirer pleinement parti des richesses que son sol, et peut-être plus encore son sous-sol, peuvent dispenser à ceux qui sont prêts à accomplir les efforts nécessaires à sa mise en valeur intensifiée.
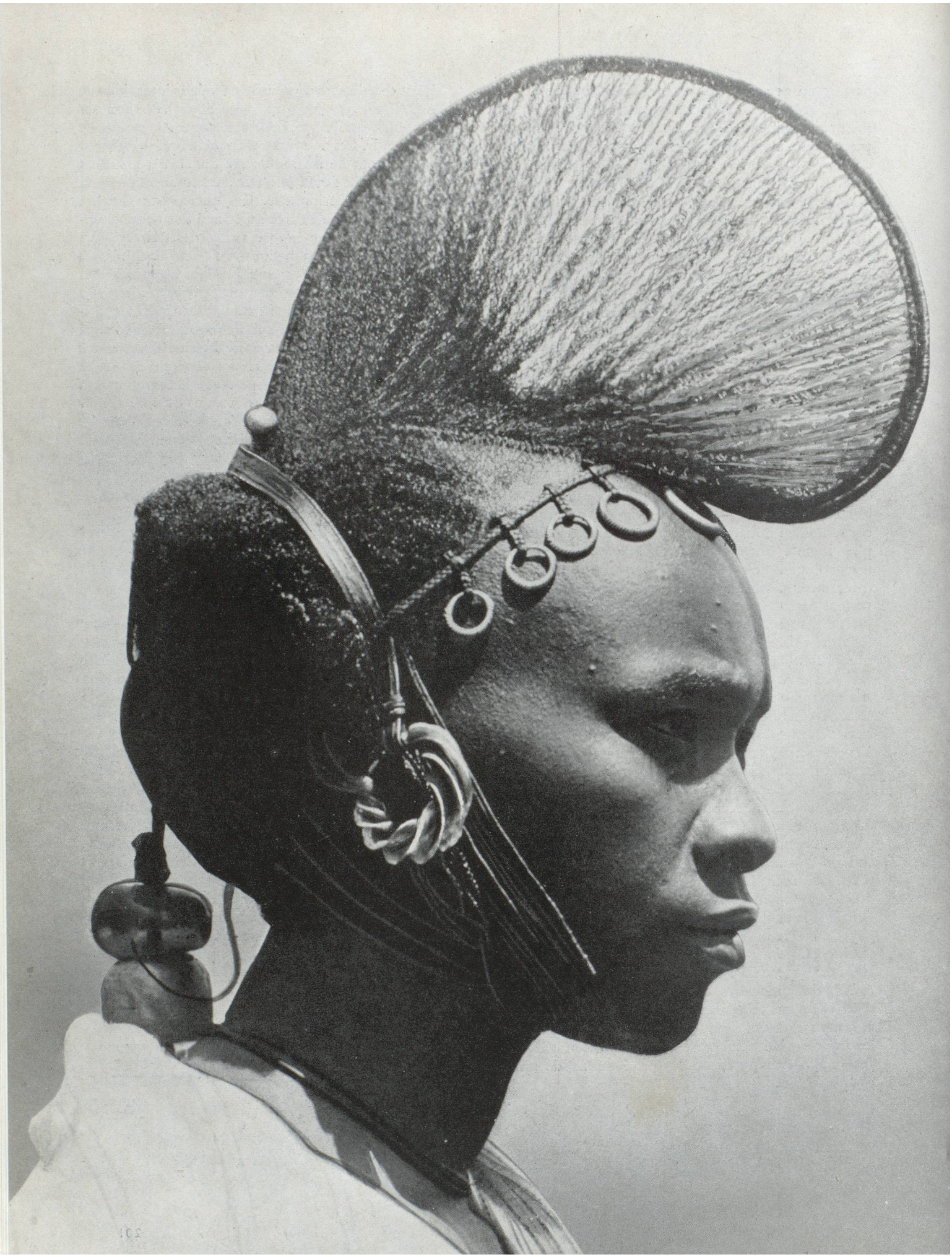
A ces conditions, l'A. O. F. peut et doit, au sein de la République française — dont elle fait partie intégrante et dont ses habitants ont, à diverses reprises, et notamment au cours des deux guerres mondiales, manifesté clairement leur intention de ne se dissocier jamais — poursuivre sa marche en avant vers le progrès, au profit non seulement des populations autochtones dont nous avons le devoir et l'ambition d'améliorer le sort, mais encore de l'humanité tout entière, dont l'accroissement incessant exigera toujours davantage que ne soit négligée aucune des ressources d'un globe terrestre qui tend à devenir trop petit.